

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2021

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Absents excusés : 1

Date de convocation : 29 novembre 2021

Etaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

Etaient absents excusés : M. Damien FANCELLO.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 18 octobre 2021.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB : 8.2-061/2021 : ADHÉSION CNAS

Madame BAROTTE, 1^{ère} Adjointe, informe le Conseil Municipal, que lors d'une réunion avec l'ensemble du personnel, une majorité d'entre eux ont demandé la possibilité de bénéficier des services du Comité National d'Action Sociale CNAS.

Après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS,

Madame la 1^{ère} Adjointe invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la Commune de Norroy-Le-Veneur.

Demande aux Conseillers d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2022, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.

De désigner Madame Enza BAROTTE, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la Commune de Norroy-Le-Veneur au sein du CNAS.

De désigner Madame Sandrine SEUILLOT, Secrétaire de Mairie, comme délégué agent et correspondant pour représenter le personnel de la Commune de Norroy-Le-Veneur.

D'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

D'inscrire au budget le montant de la cotisation mentionnée sur ladite convention.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 08 décembre 2021
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20211207-2021DEL0061-DE
Reçu le 14/12/2021